COMMUNE DE GREZIEU LA VARENNE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU VINGT NOVEMBRE DEUX MIL VINGT

L'AN DEUX MIL VINGT Le 20 NOVEMBRE

Sous la présidence de M. Bernard ROMIER

Ont siégé: Mesdames Monia FAYOLLE, Nadine MAZZA, Anne-Virginie POUSSE, Fabienne TOURAINE, Laurence MEUNIER, Fanny LEBAYLE, Isabelle SEIGLE-FERRAND, Virginie BLAISON, Christel DECATOIRE, Anne-Marie MATHIEU, Renée TORRES et Messieurs Laurent FOUGEROUX, Pierre GRATALOUP, Jean-Claude JAUNEAU, Olivier BAREILLE, Jean-Claude CORBIN, Jean-Marc CHAPPAZ, Emeric MOREL, Michel LAGIER, Robert NICOLETTI, Gilbert BERTRAND, Hugues JEANTET, Jacques MEILHON, Clément PERRIER, Marc ZIOLKOWSKI

Pouvoirs:

Mme Elodie RELING donne pouvoir à Mme Fanny LEBAYLE Mme Béatrice BOULANGE donne pouvoir à Mme Monia FAYOLLE Mme Eliane BERTIN donne pouvoir à M. Jacques MEILHON M. Jean-Marc CHAPPAZ donne pouvoir à M. Bernard ROMIER

Secrétaire de séance : M. Michel LAGIER

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX élus : 29 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX présents : 25 NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX représentés : 4

CONVOCATION EN DATE : 13 novembre 2020 DATE D'AFFICHAGE : 27 novembre 2020

Objet : Validation du Procès-verbal de la séance du 16 octobre 2020 -

n°2020/094

Monsieur le Maire, expose que le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2020 a été établi.

Il est proposé au Conseil Municipal de l'adopter.

OUÎ l'exposé de Monsieur le Maire, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE PAR :

29 VOIX	POUR
0 VOIX	CONTRE
0 VOIX	ABSTENTION

Adopte le procès-verbal du conseil municipal du 16 octobre 2020.

FAIT LES: JOUR, MOIS ET AN QUE CI-DESSUS

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire Bernard ROMIER